

Parc Info N° 4 - 6 mars 2025

**Campagne de printemps
Broyage du 24 au 28 mars 2025**



L'AFUL organise annuellement et sans frais pour les résidents deux campagnes de broyage de branchages, au printemps et à l'automne ; étant stipulé qu'en dehors de ces dates, et à l'exception de conditions météorologiques signalées, aucun autre passage ne sera effectué.

Ce service de broyage, est conditionné au strict respect par les résidents des conditions suivantes :

Dépôt limite des branchages le dimanche 23 mars.

Dimensions des branchages acceptés :

1. Diamètre n'excédant pas 8 cm ;
2. Longueur supérieure à 50 cm ;

Volume de branchages limité :

1. Disposition des branchages sur UNE rangée de 3 mètres linéaires maximum
2. **Sur UNE hauteur de 1,50 mètre maximum.**

Branchages disposés :

1. Exclusivement sur le terrain du lot concerné, l'utilisation des parties communes comme étant proscrite ;

2. De manière ordonnée pour faciliter la saisie ;
3. En veillant à ne pas mélanger les espèces et notamment les "épineux" des "non-épineux";
4. En veillant à ce que l'extrémité des branchages ne comporte pas de "fourches" ;
5. Dans le même sens, côté coupé vers la route, en veillant à ne pas empiéter sur le trottoir et/ou la chaussée ;
6. Sans être attachés ; Etant précisé que :
 - Les tiges vivaces (tiges hautes, asters, marguerites, etc...) ne sont pas acceptées ;
 - Les mottes de terre ou les racines des arbustes doivent être coupées ;
 - Les résidus d'élagage comme les feuilles ne doivent pas être déposés sur les branchages mais évacués en déchetterie locale par vos soins ;
 - Les sacs de feuilles ne sont pas acceptés également.

Aucun véhicule ne doit stationner sur les places ou devant les branchages afin de faciliter le passage du camion et le travail de broyage durant la période concernée.

Si ces règles ne sont pas suivies, nous transmettrons aux résidents concernés une information concernant notre refus de ramassage.

Outre ce rappel des règles, nous souhaitons vous rappeler que le ramassage des épineux et des non-épineux se feront en deux fois pendant cette semaine de broyage. Les non-épineux seront utilisés pour faire du paillage dans nos parterres et les zones appropriées.

Il est précisé que ce service est susceptible d'évoluer, notamment quant à son organisation ainsi que sur une éventuelle participation financière des résidents.

amCet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur AFUL DU PARC DE LESIGNY.

[Se désinscrire](#)

